

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 12 janvier 2015, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Gaston Beaucage et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est présent également, le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 15 décembre 2014;
3. Suivi des procès-verbaux;
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
 - a) CLD de l'île d'Orléans – guide touristique 2015;
7. Résolution – Autorisation à la transmission de la liste des comptes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes à la M.R.C. de l'Île d'Orléans;
8. Résolution - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme; (CCU);
9. Résolution – Autorisation budgétaire : « Journée familiale 2015 »;
10. Résolution – Signature contrat de travail Secrétaire-trésorier adjoint et employé municipal;
11. Résolution – Demande d'intervention à Hydro-Québec – Problème de surtension poste de pompage réseau d'égout ;
12. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

015-001

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Micheline Darveau appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-002

Item 2 Adoption des procès-verbaux du 15 décembre 2014

L'adoption des procès-verbaux est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 Suivi du procès-verbal

Item 4 Correspondance

015-003

Item 5 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 50 245,62 \$ en comptes payés et la somme de : 35 348,88 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 85 394,50 \$.

Il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Micheline Darveau, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

015-004

a) **CLD de l'île d'Orléans – guide touristique 2015**

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyée par Gaston Beaucage et il est résolu de renouveler la publicité de la Municipalité dans le guide touristique de l'Île d'Orléans édition 2015-2016 pour la somme de 255 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-005

Item 7 **Résolution – Autorisation à la transmission de la liste des comptes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes à la M.R.C. de l'Île d'Orléans**

Attendu que comme il est stipulé à l'article 1022 du Code municipal du Québec, un état des comptes des taxes en souffrance a été préparé et soumis au conseil municipal par le secrétaire-trésorier; (R.L.R.Q., c. C-27.1)

Attendu que comme il est stipulé à l'article 1023 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier est tenu, s'il en reçoit l'ordre, de transmettre un extrait de cet état approuvé par le Conseil au bureau de la municipalité régionale de comté; (R.L.R.Q., c. C-27.1)

Attendu que la Politique de suivi et de perception des comptes de taxes municipales prévoit les règles applicables à la transmission des comptes de taxes en souffrance;

Attendu que par règlement, la MRC de l'Île d'Orléans a reporté au mois de juin la date légale pour le processus de la vente et de l'adjudication des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

En conséquence;

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que l'extrait de l'état des comptes de taxes en souffrance, tel qu'approuvé par le conseil et conforme à la Politique de suivi et de perception des comptes de taxes municipales, soit transmis pour vente pour défaut de paiement de taxes au bureau de la M.R.C. de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-006

Item 8 **Résolution - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme; (CCU)**

Attendu que le règlement numéro 07-063 sur le Comité consultatif d'urbanisme prévoit, aux articles 6, 7 et 12 le processus de nomination des membres du Comité;

En conséquence;

Il est proposé par Gaston Beaucage, appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que Madame Line Labbé, résidente de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 1 du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 24 mois;

Que Monsieur Robert Aubé, contribuable de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit nommée au siège numéro 3 du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 24 mois.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-007

Item 9 **Résolution – Autorisation budgétaire : « Journée familiale 2015 »**

Il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Micheline Darveau et il est résolu

Que la tenue de la Fête familiale 2015 soit autorisée pour la somme budgétaire de 1 000 \$;

Que cette activité soit financée à même les sommes prévues au budget de l'exercice 2015 au poste journée familiale.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-008

Item 10 **Résolution – Signature contrat de travail secrétaire-trésorier adjoint et employé municipal**

Attendu que Monsieur André Dion, secrétaire-trésorier adjoint est présentement à l'emploi de la Municipalité;

Attendu que Monsieur Alain Fortier, employé municipal est présentement sous contrat avec la Municipalité;

Attendu qu'avec l'entrée en vigueur du budget 2015 certaines conditions du poste de Monsieur Dion nécessitent la signature d'un contrat;

Attendu qu'avec l'entrée en vigueur du budget 2015 certaines dispositions du contrat de Monsieur Fortier doivent être mises à jour;

En conséquence

Il est proposé par Dominique Labbé appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer conjointement les nouveaux contrats de travail avec Monsieur André Dion, secrétaire-trésorier adjoint et avec Monsieur Alain Fortier, employé municipal;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

015-009

Item 11 **Résolution - Demande d'intervention à Hydro-Québec – Problème de surtension poste de pompage réseau d'égout**

Attendu que depuis le 12 décembre 2014, le fonctionnement des moteurs au poste de pompage des eaux usées du réseau d'égout municipal est problématique;

Attendu qu'une vérification par les entreprises électriques A.M.C. inc. en collaboration avec l'entreprise Automatisation JRT inc. démontre que l'équipement de la Municipalité est en bon état et que le déphasage et les écarts de tension sur le réseau électrique sont la cause de ces difficultés;

Attendu qu'Hydro-Québec est intervenue sur place, mais que les variations de courant sont toujours présentes et que le seuil de tolérance de surtension des moteurs a dû être augmenté à 25 %;

Attendu qu'un seuil à 25 % représente un danger pour la pérennité des moteurs du poste de pompage;

Attendu la valeur monétaire importante de ces moteurs;

Attendu que cette situation doit être régularisée dans les plus brefs délais;

En conséquence

Il est proposé par Gaston Beaucage appuyé par Micheline Darveau

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande à Hydro-Québec de prendre les mesures nécessaires afin de rétablir un service d'alimentation électrique adéquat, pour le bon fonctionnement et la protection de ses équipements au poste de pompage du réseau d'égout municipal et afin d'éviter les risques de débordements d'eaux usées vers le ruisseau de la Fabrique et ultimement vers le fleuve Saint-Laurent;

Que les bris, dommages ou autres que pourraient subir ses équipements du poste de pompage du réseau d'égout municipal et qui pourront être reliés au problème de surtension en alimentation électrique fassent l'objet d'une réclamation à Hydro-Québec;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit expédiée à : faire parvenir cette résolution à : Madame Marisia Da Silva, agente Activités spécialisée, Clientèle Affaires institutionnelles d'Hydro-Québec, ainsi qu'à Madame Marie-Claude Boudreault, ingénieure à la Direction des infrastructures – Québec du Ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 13 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 40 et se termine à 20 h 45 pour une durée de 5 minutes.

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Micheline Darveau, il est 20 h 45.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.